



**Saint Nicolas
la Chapelle**

Saint Nicolas La Chapelle

ARRETE N° 2023-51

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Nanchard -

Mme Le Maire de la commune de SAINT-NICOLAS LA CHAPELLE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la nécessité de procéder à l'interdiction de circuler avec un véhicule motorisé sur la route de Nanchard en raison des crues abondantes de ces dernières semaines,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public, riverains et visiteurs.

ARRETE

Article 1. La circulation sur la route de Nanchard est interdite à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, à tout véhicule motorisé, depuis la ferme de la Savouy.

La commune décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle.

Article 2. La circulation des services de secours et d'incendie sera autorisée en cas d'urgence.

Article 4. M. le Commandant de gendarmerie d'Ugine et Mme Le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Nicolas-la-Chapelle,

Le 13 décembre 2023

Mme le Maire,

Mme Ghislaine JOLY

